



POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ & DÉMARCHE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Organisme de formation : ESSOR Santé

Situé au 650 Rue du Jardin Secret, Résidence Juan Flore Bât K1, 06160 Juan Les Pins

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93061163606 du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur. N° SIRET 978 285 807

Nom du Référent Handicap : **Nathalie Blanès** joignable au 07 50 53 41 47 ou par @ nathalieblanes@essorsante.fr

1. Engagement en faveur de l'accessibilité

L'organisme de formation : ESSOR Santé s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap. Notre démarche vise à assurer une égalité des chances pour tous les apprenants et à favoriser leur inclusion en adaptant nos formations aux besoins spécifiques identifiés.

2. Principes d'accessibilité mis en place

- **Identification des besoins en amont** : Un questionnaire est envoyé à chaque apprenant avant la formation pour détecter d'éventuelles situations de handicap et adapter le dispositif en conséquence (convocation des stagiaires avec le lien GoogleForm pour remplir le questionnaire « récolte des besoins et attentes » 1 mois avant la formation.)
- **Formation en présentiel chez le client** : Nous collaborons avec nos clients pour s'assurer que les lieux de formation respectent les critères d'accessibilité. La convention signée avec le client intègre une clause précisant que l'établissement demandeur est responsable de la mise à disposition et de l'état des locaux, des moyens matériels, ainsi que de la sécurité et de l'hygiène des stagiaires et des formateurs. Il s'engage à respecter les exigences d'accessibilité et de sécurité des apprenants en situation de handicap. En signant la convention, le client valide son engagement à respecter cette clause. Le règlement intérieur appliqué pendant la formation est celui de l'établissement demandeur.
- **Adaptation des supports de formation** : Nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue pour répondre à ce point avec notre **Groupe Projet Accessibilité**. L'objectif est de proposer progressivement des documents en version adaptée (police facilitée, contraste renforcé, support audio ou vidéo si nécessaire).
- **Accompagnement personnalisé** : Un référent handicap est désigné pour assurer un suivi adapté et être l'interlocuteur privilégié des apprenants en situation de handicap. Un entretien individuel avec le référent handicap est proposé, s'il est identifié, un risque de situation de handicap en formation.
- **Collaboration avec les acteurs du réseau handicap** : Nous travaillons en lien avec **l'Agefiph, Cap Emploi, les MDPH** et autres partenaires du territoire et de la région pour optimiser l'accompagnement des apprenants. **Notre organisme de formation est membre du réseau handicap formation RHF et a signé la charte d'engagement pour développer l'accessibilité de notre offre de formations.**

3. Démarche d'accueil et d'accompagnement

Étape	Action mise en place
En amont de la formation	Envoi d'un questionnaire pour identifier les besoins spécifiques. Prise de contact avec l'apprenant si besoin.
Organisation logistique	Validation avec le client que le lieu de formation est accessible. Anticipation des adaptations nécessaires.
Pendant la formation	Mise en place des aménagements prévus : supports adaptés, positionnement préférentiel, assistance personnalisée si besoin.
Suivi post-formation	Recueil des retours des apprenants et ajustements pour améliorer l'accessibilité des futures formations.

4. Amélioration continue

Nous nous engageons à évaluer régulièrement nos pratiques et à mettre en place des actions d'amélioration continue pour renforcer l'accessibilité de nos formations.

Date de mise en application : Fait à Antibes, le 1er décembre 2024

Représentant de l'organisme de formation
ESSOR Santé
Madame **Nathalie BLANÈS**



Référent Handicap
Madame **Nathalie BLANÈS**

